



Démission suivie de conjoint travailleur indépendant

Par Xavier33

Bonjour , je suis actuellement auto entrepreneur/travailleur indépendant en gironde, et je vais en juillet déménager mon entreprise dans les landes et retourner vivre chez mes parents avec ma compagne pour raison économique.

Ma compagne est actuellement en CDI et veut donc démissionner (rupture conventionnel a évidemment été refusé) pour suivie de conjoint et ainsi pouvoir toucher le chômage.

Dans les motifs légitime il est évoqué création ou reprise d'entreprise . Hors dans mon cas précis l'entreprise est déjà existante, c'est juste qu'elle change de secteur d'exercice (dans les landes) pour raison économique .

Est ce que vous pensez que ce sera bon ?
si oui quels documents fournir ?

j'ai appelé France travail pour me renseigner mais ils n'ont pas su me répondre ..

merci par avance du temps que vous m'accordez

Par kang74

Bonjour

Votre situation ne correspond pas au cadre légal , je ne serai pas trop optimiste à ce sujet .